

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2026

Référence
2026-57

Objet de la délibération
CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DU BASSIN D'APPRENTISSAGE A LA NATATION DE LA COMMUNE DE NOISY-LE- ROI

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
19	17	17

Date de la convocation
21/09/2026

Date de publication
21/09/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Crespières atteste que la présente délibération a été publiée le 02/10/2026 et transmise en Préfecture le 02/10/2026 la rendant exécutoire

Le Maire,
Adriano BALLARIN

L'an 2026, le 28 septembre à 20 heures et 5 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : Mmes Véronique BIGARD, Laure DEVAUD ; Amal DUCHEMIN ; Myriam GUILMET ; Brigitte JACQUARD ; Marielle LAMMENS ; Nereida LANGE ; Laure Le GIGAN ; Anne PERCHEC ; Agnès TABARY.

MM. Adriano BALLARIN ; Jérémy BEON ; Eric BERTHEMY ; Guillaume LANDON ; Didier Le SAUX ; Michel ODDOS ; Julien SERVILLAT.

Absents : M. Vincent KAISER et M. Armand PINEDA

A été nommée secrétaire : Mme Marielle LAMMENS

Monsieur le Maire informe que la commune de Noisy-le-Roi met à disposition son bassin d'apprentissage au profit des élémentaires.

Du 4 janvier au 2 avril 2027, la commune de Noisy-le-Roi met à disposition des élèves de l'école élémentaire Emilie du Châtelet le créneau du jeudi après-midi.

La redevance est fixée à 165 € par créneau, soit un total de 1 650 € pour un total de 10 séances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-30, en date du 4 juin 2025, adoptant la convention de mise à disposition de la piscine municipale de Noisy-le-Roi pour l'année 2025-2026 ;

Vu le projet de convention d'utilisation du bassin d'apprentissage à la natation pour l'année 2027, annexé à la présente délibération ;

Considérant la volonté de la commune de contribuer au développement de la pratique sportive et à l'épanouissement des enfants ;

Considérant la nécessité d'établir une nouvelle convention avec la commune de Noisy-le-Roi pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative à l'utilisation du bassin d'apprentissage à la natation de la commune de Noisy-le-Roi, annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
au registre des délibérations



Le Maire,
Adriano BALLARIN

